

## Procès d'Angers 2005 – 65 pédophiles accusés

Quelques temps après le procès d'Outreau, qualifié par certains de « *Terreur judiciaire* » ou de « *Fiasco judiciaire* », c'est au sein de la cour d'assises du Maine-et-Loire que s'ouvre, en juillet 2005, le plus grand procès de crimes pédosexuels jamais organisé en France avec 65 accusés ! Loin de suivre le scénario d'errance d'Outreau, ce procès va aboutir, après 93 jours d'audience, à de lourdes peines pour ces pédocriminels qui ont prostitué leurs enfants, âgés de 6 mois à 12 ans, et cela entre 1999 et 2002.

### ■ Les faits



Lors de ce procès en assises hors toutes catégories, 65 adultes sont présentés : 39 hommes et 26 femmes âgés de 23 à 73 ans. Les faits qui leur sont reprochés sont aussi graves que nombreux : prostitution, viols et agressions sexuelles commis sur 45 enfants. La plupart des accusés vivent dans la grande précarité.

Le couple moteur du réseau, **Patricia M. et Franck V.** prostituaient leurs enfants, et ceux des autres (voisins, amis, ...) dans leur appartement situé dans un quartier populaire d'Angers, contre une cartouche de cigarettes ou un peu d'argent. Qualifié de « couple Thénardier » par l'avocat général le couple était au centre du réseau et c'est à leur domicile que la majorité des faits se sont déroulés.

Deux autres couples ont également prostitué leurs enfants et ceux de leurs voisins en participant quelquefois activement aux actes criminels infligés aux enfants ou ont commis des actes sexuels entre adultes en présence des enfants. L'une des jeunes victimes, qui avait 4 ans, en 1999, au moment des faits, aurait été agressée sexuellement au moins 45 fois.

Au total, une centaine de scènes de viols et d'agressions sexuelles ont eu lieu lors des réunions dans les domiciles de l'agglomération de la ville d'Angers ou dans des cabanons de jardin. Les délits ont été commis sur 45 enfants, âgés de quelques mois à 12 ans au moment des faits.

### ■ Un procès sur fond de misère sociale

Le procès a été émaillé de moments insoutenables, mettant au grand jour des familles vivant dans une grande précarité où l'inceste et le viol sont banalisés et se reproduisent d'une génération à l'autre. La plupart des accusés sont sans travail, voire sans profession connue et d'autres occupent des emplois précaires. Plusieurs d'entre eux sont analphabètes, « *à la limite de la débilité intellectuelle* », selon une avocate de la défense. Ne sachant pas lire, certains d'entre-deux se sont exprimés avec difficulté au cours des audiences.



Les accusés ont été, en grande majorité, agressés ou violés dans l'enfance, **Patricia M.**, a été violée par son père qui a violé ses petits-enfants. Dans leurs plaidoiries, les avocats de **Franck V.** et **Patricia M.** ont mis en avant dans leur défense l'enfance difficile et l'immaturation des deux accusés.

Au cours de l'affaire, la place des services sociaux a souvent été remise en question concernant leur efficacité. Les familles étaient suivies par des assistantes sociales et des éducateurs. Pour leur défense ils ont reconnu s'être fait berné par des adultes particulièrement manipulateurs et pervers. Une des accusées était elle-même assistante sociale et a été poursuivie pour non-dénonciation de crime : elle a assuré devant la cour n'avoir pas vu que son ex-mari abusait de ses filles.

### ■ Une organisation différente que pour l'affaire d'Outreau

Quant aux enfants, ils n'ont pas assisté au procès, mais leurs interrogatoires ont été visionnés au cours des débats. Ils ont éprouvé de vraies difficultés à parler et à témoigner des sévices criminels subis. Les jurés ont ainsi mesuré que les actes criminels subis avaient laissé de nombreuses séquelles sur leur comportement. Les accusations ont été construites à partir de la parole des enfants mais aussi sur la parole des adultes qui se sont mutuellement dénoncés au cours de l'instruction avant de se rétracter, pour certains, pendant l'audience.



Les neuf jurés (cinq hommes et quatre femmes) et les trois magistrats de la cour d'assises ont délibéré durant neuf jours, totalement isolés dans l'école militaire d'Angers, avant de se mettre d'accord sur les sentences. La lecture du délibéré a duré près de deux heures. La cour a répondu à 1974 questions à propos de la culpabilité des 65 personnes accusées « d'avoir participé ou de n'avoir pas dénoncé un réseau de prostitution enfantine entre parents, voisins et amis ».

### ■ De lourdes condamnations



Reconnus coupables d'agressions sexuelles et de proxénétisme sur mineurs dont leurs propres enfants, Patricia et Franck ont été condamnés respectivement à 16 ans et 18 ans de réclusion criminelle, dont une période de sûreté de 12 ans. Patricia a été reconnue coupable du viol d'une de ses filles et d'avoir prostitué des enfants. L'avocat général avait évoqué dans son dossier « la terrible réalité des mères incestueuses, proxénètes, indifférentes aux cris de leurs enfants ». Franck a été déclaré coupable du viol de 14 enfants, dont les siens. Il « fait partie de ces hommes qui doivent être écartés pendant longtemps de notre société pour qu'ils prennent conscience de leurs gestes », avait déclaré l'avocat général, Yvan Auriel.

Quant au grand-père Philippe V, violeur récidiviste déjà condamné pour le viol de son fils Franck V, et de ses filles, il a été condamné à 28 ans de réclusion criminelle, assortis d'une peine de sûreté de 18 ans. Sorti de prison en 1998, il a été reconnu coupable du viol d'une de ses petites-filles.

**Sur les 65 accusés trois seulement sont acquittés** : les 62 autres écoperont de peine s'étalant de 4 mois avec sursis à 28 ans de réclusion criminelle. Le jury a prononcé des peines proches de celles réclamées par les procureurs qui n'avaient pas requis de réclusion à perpétuité. Au total, **625 années de prison** ont été ainsi infligées.

Deux avocats de la défense ont déclaré qu'ils étaient globalement satisfaits à l'issue du verdict. « Cette décision répond à nos attentes, car elle a pris en compte l'écoute des enfants. Elle marque la reconnaissance de leur statut de victime », a déclaré Me Jacques Monier. « Les enfants ont entendu le verdict, ils ont été

*fortement impressionnés* », a ajouté l'avocat. En ce qui concerne les jeunes victimes, elles ont été placées dans des centres d'accueil ou dans des familles.

## Discussion

Par le nombre d'accusés et de victimes, par l'horreur des faits rapportés à la barre, le procès d'Angers a été un procès totalement hors normes dans l'histoire judiciaire de notre pays. Malgré les fortes ressemblances avec l'affaire d'Outreau, le procès s'est déroulé « normalement » comme il se doit dans un état de droit. La parole des enfants a été écoutée et entendue. La pression médiatique étant bien inférieure à celle orchestrée pendant le procès d'Outreau, la Justice a ainsi pu agir en toute impartialité.

**Rédigé par Elodie Postec – juillet 2023**

## Sources :

- . **RFI** [http://www1.rfi.fr/actufr/articles/067/article\\_37750.asp](http://www1.rfi.fr/actufr/articles/067/article_37750.asp)
- . **Le temps** <https://www.letemps.ch/monde/dixhuit-16-ans-prison-thenardiens-proces-dangers>
- . **Le monde** [https://www.lemonde.fr/societe/article/2005/07/27/lourdes-peines-dans-le-proces-de-pedophilie-d-angers\\_675871\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2005/07/27/lourdes-peines-dans-le-proces-de-pedophilie-d-angers_675871_3224.html)
- . **Radio-Canada** <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/262010/pedophilie-france-angers>
- . **L'OBS** <https://www.nouvelobs.com/societe/20051213.OBS8762/pedophilie-le-proces-d-angers.html>
- . **Les Échos** <https://www.lesechos.fr/2005/07/lourdes-peines-au-proces-de-pedophilie-dangers-613120>